Service PRASE
500, rue Murray, local EM-0300
Sherbrooke (Québec) J1G 2K6
Téléphone : 819 780-2220, poste 47777, options 2-3
Sans frais : 1 855 780-2200, options 2-3
Télécopieur : 819 780-1821
www.csss-iugs.ca/prase
prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

DEMANDE DE CONGÉ DE PATERNITÉ (OU AUTRE PARENT) ET PARENTAL

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE SALARIÉE

Prénom, Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Matricule : _____ Unité / service : _____

Titre d'emploi : _____ **Sup. immédiat** : _____

Moyen de communication privilégié : ☐ Téléphone : _____
☐ Adresse électronique personnelle : _____

Note : Veuillez vous assurer de mettre à jour vos renseignements personnels dans Logibec (Onglet Dossier employé > Renseignements personnels > Nouveau. N'oubliez pas de sauvegarder les changements apportés).

CONGÉ DE PATERNITÉ (OU AUTRE PARENT) ET PARENTAL

Date de naissance : 20____ / _____ / _____ (une copie de la déclaration de naissance de votre enfant est obligatoire pour l'obtention du congé)

Date de début du congé (maximum de 5 semaines consécutives avec ou sans solde selon vos conditions de travail) :

Le dimanche 20____ / _____ / _____

Choix du régime RQAP : ☐ Base (5 semaines) ☐ Particulier (3 semaines)
(Le choix doit être identique au régime de prestations de l'autre parent)

Avez-vous eu plus d'un employeur au cours des six (6) mois précédant le congé ? ☐ Oui ☐ Non

☐ J'aimerais me prévaloir d'un **congé parental sans solde complet** :

Du dimanche 20____ / _____ / _____ au samedi 20____ /_____ /_____

Commentaires : _____

☐ J'aimerais me prévaloir d'un **congé parental partiel sans solde** :

Du dimanche 20____ / _____ / _____ au samedi 20_____ /_____ /_____

Nombre de jours d'absence : _____ jours par semaine

Si vous êtes admissible au RQAP, le congé doit être simultané à la période de versement des prestations.

ASSURANCE COLLECTIVE (CONGÉ COMPLET DE 5 SEMAINES OU PLUS)

CONGÉ DE PATERNITÉ (OU AUTRE PARENT)	
Groupe La Capitale (FIQ)	☐ Je désire maintenir la base (médicament) et suspendre mes options (autre que médicament) Si vous ne cochez rien, vos protections d'assurances seront maintenues telles quelles pendant votre congé de paternité.
Groupe Desjardins (non syndiqués)	☐ Je désire maintenir la base (médicament) et suspendre mes options (autre que médicament) Si vous ne cochez rien, vos protections d'assurances seront maintenues telles quelles pendant votre congé de paternité.
Autres groupes	La protection complète est obligatoirement maintenue durant votre congé de paternité. Cependant, vous avez le choix de maintenir ou suspendre vos options d'assurances collectives pendant votre congé sans solde complet.

CONGÉ PARENTAL

Assurez-vous d'avoir complété le formulaire **Demande de maintien ou diminution temporaire de l'assurance collective** en fonction de votre syndicat. Pour toute question, communiquez avec l'équipe Assurances collectives au 819 780-2220, poste 47777, option 2 puis option 1, ou par courriel à prase.assurances.collectives.estrie@ssss.gouv.qc.ca.

Signature de la personne salariée : _____ **Date :** _____

Retournez ce formulaire dûment rempli et signé par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca.

SECTION RÉSERVÉE À L'ÉQUIPE CONGÉS/VACANCES

La présente est pour confirmer la période de votre congé de paternité (ou autre parent) et congé sans solde ou partiel sans solde :

Paternité (ou autre parent) : du (dimanche) : 20__/___/___ au (samedi) : 20__/___/___ Période d'absence : ____ semaines

Parental : du (dimanche) : 20__/___/___ au (samedi) : 20__/___/___

Traité par : _____ **Date :** _____

Service PRASE
500, rue Murray, local EM-0300
Sherbrooke (Québec) J1G 2K6
Téléphone : 819 780-2220, poste 47777, options 2-3
Sans frais : 1 855 780-2200, options 2-3
Télécopieur : 819 780-1821
www.csss-iugs.ca/prase
prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Québec

Aide-mémoire

(À conserver pour suivi)

Étapes à suivre pour votre congé de paternité (ou autre parent)	Cocher si complété
1. Remplissez le formulaire **Demande de congé de paternité (ou autre parent) et congé parental** le plus tôt possible et retournez-le par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca.	
2. Inscrivez-vous au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) par le biais du site Web www.rqap.gouv.qc.ca au moment de la naissance de l'enfant. Si vous avez eu plus d'un employeur au cours des six (6) mois précédant le congé, faites-en mention afin que la prestation soit divisée adéquatement. **Le RQAP recevra automatiquement le relevé d'emploi produit par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, dans un délai normal d'un maximum de quatre (4) semaines à compter du début de votre congé.** Notez que vous ne recevrez aucune copie de ce document.	
3. **Dès réception de votre État de calcul planifié du RQAP, acheminez une copie au Service de la paie par courriel à prase.paie.estrie@ssss.gouv.qc.ca.**	
4. Acheminez une copie de la **déclaration de naissance** de votre enfant par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca.	
5. Remplissez la demande de congé parental sans solde et/ou partiel sans solde à même la demande du congé de paternité (ou autre parent), s'il y a lieu.	
6. Remplissez le formulaire **Demande de modification du congé parental ou avis de retour au travail,** s'il y a lieu. qui vous sera acheminé quatre (4) semaines avant la fin prévue de votre congé parental et retournez-le au moins deux (2) semaines par courriel à prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca	

Remarques

Selon vos conditions de travail :

La personne salariée à qui l'employeur a fait parvenir quatre (4) semaines à l'avance un avis indiquant la date d'expiration du congé sans solde doit donner un préavis de son retour au moins deux (2) semaines avant l'expiration dudit congé. Si elle ne se présente pas au travail à la date de retour prévue, elle est considérée comme ayant démissionné.

Pour les personnes salariées syndicables non syndiquées ayant le régime d'assurance collective Desjardins :

Si vous prenez vos vacances reportées consécutivement à votre congé parental sans solde complet et que vous aviez suspendu les options de votre régime d'assurances collectives, celles-ci demeureront suspendues pour cette même période. Seul le retour effectif au travail a pour effet de réactiver les options de votre régime d'assurances.

Conseils pratiques

Vérifiez quelle option est la plus avantageuse pour vous avant d'effectuer votre choix du régime grâce au simulateur de prestations sur le site Web du RQAP au www.rqap.gouv.qc.ca.
Demandez l'arrêt de prélèvement de certaines déductions comme les associations, les fondations et le comité social, s'il y a lieu.
Vérifiez votre régime d'assurances collectives pour y inscrire votre enfant.
Demandez le rachat de votre congé parental en ce qui concerne le RREGOP. Vous trouverez le formulaire intitulé **Demande de rachat de service 727** directement sur le site Web de Retraite Québec au www.retraitequebec.gouv.qc.ca. Il est avantageux d'effectuer le rachat à l'intérieur des six (6) mois suivant votre retour complet au travail.

Pour toute question, consultez le site Web www.csss-iugs.ca/prase.